



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Elections legislatives

Question écrite n° 17637

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer quel a été le nombre d'anciens élèves (ou d'élèves) de l'Ecole nationale d'administration qui ont été pour la première fois candidats à un mandat de député aux élections de 1981, 1986, 1988 et 1993.

### Texte de la réponse

Aux termes des dispositions de l'article L. 154 du code électoral, les candidats à l'élection des députés doivent souscrire une déclaration de candidature énonçant leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile et profession. L'administration ne saurait leur imposer des obligations allant au-delà des prescriptions légales et elle n'a pas à réclamer notamment des informations relatives au cursus universitaire des intéressés. Il n'existe donc pas de statistiques des candidats aux élections législatives dressées en fonction de leurs titres universitaires, a fortiori des grandes écoles qu'ils ont pu fréquenter.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17637

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4113

**Réponse publiée le :** 26 septembre 1994, page 4798